



RETRAITE FO RÉSOLUMENT CONTRE LE PROJET

Pour éviter un conflit social majeur, le chef de l'état annonce vouloir mener sa réforme des retraites jusqu'à son terme tout en déclarant qu'il serait prêt à revoir sa copie sur les régimes particuliers dont le nôtre. Pour tenter d'atténuer la fronde qui monte, l'exécutif semblerait se pencher pour la fameuse « clause du grand-père ».

Pour rappel, cette mesure consisterait à appliquer la réforme des retraites aux nouveaux entrants sur le marché du travail.

Sous couvert d'une plus grande justice sociale, cette volonté de réformer aurait pu être l'occasion d'améliorer par le haut le fonctionnement de notre système des retraites.

La voie choisie d'un système universel par point repose au contraire sur un nivellement des retraites par le bas.

Le rapport DELEVOYE aurait pu s'intituler comme l'écrit Henri STERDYNIAK économiste « Comment organiser et garantir la baisse des retraites ».

Cette baisse programmée des pensions, et celle de l'encadrement en particulier, vise à **généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraite** et à ouvrir cette perspective dans le champ des accords d'entreprises.

Les premiers gagnants de cette réforme seront les banques et les assurances, car les jeunes générations d'actifs à qui on ne cesse de marteler qu'ils n'auront pas de retraites, finiront par opter vers un système par capitalisation à l'anglo-saxonne pour composer une épargne quand ils le pourront et sans vraiment de garantie (outre-Atlantique des retraités sont contraints de retourner au travail suite à la banqueroute de leur système de retraite par capitalisation).

Pour FO Énergie et Mines, l'objectif de cette réforme est clair : nous inciter à travailler plus longtemps.

Car si vous ne le faites pas, vous n'obtiendrez pas le même niveau de pension que vous auriez eu dans le régime actuel (quelle que soit la référence prise pour le calcul de la retraite, les 6 derniers mois pour vous) !

Face à l'écran de fumée et la cacophonie des interventions médiatiques, ce qu'on veut surtout ne pas nous dire, c'est **la variation de la valeur du point (achat et vente) qui sera modifiée chaque année et fixée par le gouvernement.**

Celui-ci aura tout pouvoir quant au cadrage financier du pilotage du système fixé par les lois de finances, en fonction des contraintes économiques et budgétaires comme cela se passe dans certains pays qui sont passés à ce système.

Le montant de votre retraite sera fluctuant d'une année sur l'autre.

À ce jour, nous devons nous contenter de vagues promesses à ce sujet.

Nous revendiquons une véritable garantie afin que le montant des pensions soit revalorisé pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités et de leur famille.

Contrairement à ce qui est claironné sur une réforme plus juste pour tous, le système sera foncièrement injuste puisque décote et surcote ne tiendront pas compte des différences de l'espérance de vie et de capacités à rester en emploi (chômage, mère de famille, etc...) selon la carrière et la profession.

Des questions restent encore en suspens, telles que la prise en compte de la pénibilité ou le sujet des pensions de réversion.

Silence radio sur les acquis spécifiques de notre régime :

- Le paiement à terme à échoir des pensions (au régime général, c'est le 10 du mois suivant).
- Le capital décès à hauteur de 3 mois de la pension brute (avec un plafond à 10 383 euros moins la CSG, la CRDS et la CASA), mais non fiscalisable dans la succession.
- La protection santé (régime spécial de santé) dont la cotisation est prélevée directement sur la pension. En cas de décès du titulaire de la pension, la ou le conjoint(e) peut en bénéficier.

FO Énergie et Mines rappelle que notre régime spécial de retraite, adossé au régime général, est autofinancé et ne coûte rien à la solidarité nationale.

Le principe de la neutralité financière a été mis en place avec la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO à la création de notre caisse de retraite (CNIEG) en 2005, **nous ne mettons donc pas en péril les finances de ces 3 organismes.**

Au contraire puisqu'en une dizaine d'années, 1,5 milliard d'euros ont été versés aux autres régimes au titre des mécanismes de compensation entre régimes.

Notre régime spécial de retraite est un élément essentiel de notre statut, et le contrat de travail des personnels des IEG ne peut être modifié pour des questions idéologiques.

FO appelle donc les salariés avec nos retraités des IEG à se mobiliser le 5 décembre, car c'est l'avenir de notre régime spécial de retraite qui est en jeu !

**SUR CE DOSSIER ET AVEC FO ÉNERGIE ET MINES,
AGIR, NE PAS SUBIR EST ESSENTIEL !**